



## FICHE DE POSTE

## Enseignant.e mis.e à la disposition du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Inclusion scolaire (S3AIS)

## Annexe 9

	2 Postes aux S3AIS rattachés soit
Etablissement	- 1 ETP rattaché au SESSAD - Sud Deux-Sèvres
	- 0.5 ETP rattaché au SESSAD - Nord Deux-Sèvres
Profil du poste	L'enseignant.e permet la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves porteurs de troubles des fonctions visuelles ou TFV et d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves porteurs de ces troubles, en termes d'outils adaptés et en termes d'accompagnement et de formation des enseignants du 1er et 2nd D ayant à enseigner à des élèves porteurs de TFV ainsi qu'aux AVS.
	En ce sens, il.elle permet l'inclusion scolaire des élèves ayant des TFV.
Missions générales	Les missions sont :  > l'accompagnement des enseignants pour permettre la scolarisation de tous les élèves TFV,  > l'accompagnement de ces mêmes enseignants dans la prise en compte des spécificités des troubles visuels,  > l'aide à la finalisation du projet personnalisé de chaque élève porteur de TFV scolarisé dans l'ordinaire,  > l'accompagnement du processus d'insertion sociale voire professionnelle selon l'âge de l'élève et dans une
	recherche permanente de son autonomie,
	<ul> <li>l'aide à l'élaboration du projet individuel d'orientation pour un parcours de vie de ces élèves,</li> <li>le partenariat de l'éducation nationale avec le service de soins.</li> </ul>
	L'enseignant.e doit :  > veiller à la prise en compte, selon les besoins spécifiques de chaque élève, des objectifs du projet personnalisé de scolarisation,
	assurer le développement de la faculté de s'orienter et de se diriger, l'apprentissage de modalités de communication et d'inclusion sociale,
	évaluer, afin de contribuer au développement des élèves, les suppléances sensorielles et les stratégies de compensation mises en œuvre,
	posséder la maîtrise du braille intégral, abrégé, des notations spécifiques pour en assurer les enseignements auprès des élèves,
	<ul> <li>participer au travail interdisciplinaire au cours des réunions de synthèse,</li> <li>concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet d'enseignement ou d'aide pédagogique individuelle de l'élève, et l'articuler avec le projet éducatif et thérapeutique,</li> </ul>
	➤ adapter l'approche pédagogique des disciplines, concevoir des intersections des champs disciplinaires dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs,
	> prendre en compte dans l'action pédagogique les aides matérielles et techniques qui peuvent être fournies (vidéo loupe, ordinateur, Perkins,),
	<ul> <li>utiliser et concevoir si nécessaire des supports pédagogiques adaptés,</li> <li>favoriser la mise en œuvre de l'inclusion scolaire, dans ses différentes modalités,</li> </ul>
	<ul> <li>Présenter aux parents le cadre et le travail proposés à leur enfant et créer des relations de confiance et de collaboration avec la famille</li> </ul>
	Les enseignants sont rattachés chacun au S3AIS du GPA-PEP 79-16 dont le siège est au 11, rue de la convention 79000 NIORT.

Diplôme requis	➤ CAPASH option B, CAPPEI option B
Connaissances requises	<ul> <li>Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves</li> <li>Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 10-02-2004)</li> <li>Connaissance du système éducatif et connaissance des établissements médico-sociaux</li> <li>Connaissance d'outils pédagogiques adaptés aux troubles des fonctions visuelles</li> <li>Maîtrise du braille littéraire et du braille mathématique</li> </ul>
Compétences attendues	<ul> <li>aptitude à la communication,</li> <li>aptitude au travail en équipe et grande disponibilité,</li> <li>capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs)</li> <li>expérience de gestion de groupe,</li> <li>aptitude à animer des réunions.</li> </ul>
Conditions particulières d'exercice	ORS : à étudier en lien avec le service des emplois et des enseignants de la DSDEN et le service de soins (cela permet la présence aux heures de synthèse et celle aux réunions de partenariat (service, institutionnelle, inter S3AIS)
Eléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
	- Indemnité de maître spécialisé (408)
Personne à contacter	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.  Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.  La commission se réunira entre le 27 mars et 31 mars 2017.  L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI option B.  Les personnes non spécialisées et non titulaires du CAPPEI option B peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.